



CANADIAN COLLEGE OF NEUROPSYCHOPHARMACOLOGY
COLLÈGE CANADIEN DE NEUROPSYCHOPHARMACOLOGIE
(<http://www.ccnp.ca>)

DEMANDE D'ADHÉSION

Indiquez si votre demande est comme membre: JUNIOR ASSOCIÉ AFFILIÉ

Date: _____

CANDIDAT(E): _____

POSTE ACTUEL: _____

ADRESSE: _____

TEL. #: _____ TÉLÉCOPIEUR #: _____ COURRIEL: _____

Résumé des intérêts de recherche: _____

Nom et adresse du parrain ou de la marraine (membres du CCNP):

VEUILLEZ JOINDRE À VOTRE DEMANDE:

1. Neuf (9) copies de ce formulaire (S.V.P. *générer 9 assemblages identiques afin de faciliter la distribution aux membres du comité*)
2. Neuf (9) copies de votre curriculum vitae, et
3. Neuf (9) copies de trois (3) tires à part récents du travail du candidat(e) dans le domaine de la psychopharmacologie (**ATTENTION: ne s'applique pas aux postulants d'une affiliation junior.**)

VOUS POUVEZ SOIT SOUMETTRE VOTRE APPLICATION SUR LE SITE INTERNET DU CCNP OU ENVOYER À:

Ms. Rachelle Anderson
Administrative Assistant - CCNP
Department of Psychiatry
University of Alberta
Edmonton, AB T6G 2B7

LES DEMANDES D'ADHÉSION SONT CONSIDÉRÉES DE FAÇON CONTINUE. UN STATUT DE MEMBRE PROVISOIRE PEUT ÊTRE ATTRIBUÉ APRÈS REVUE PAR LE COMITÉ ET ENSUITE RATIFIÉ AU CONGRÈS ANNUEL.

(voir au verso)

TYPES D’AFFILIATION

- Associé:** Cette catégorie sera réservée aux individus titulaires d’un doctorat en médecine ou en philosophie d’une université reconnue ou possédant la preuve d’une compétence équivalente par la formation ou l’expérience, et qui sont présentement engagés dans des activités académiques avancées (enseignement et/ou recherche) dans le domaine de la neuropsychopharmacologie et/ou de la psychopharmacologie.
- Affilié:** Tout individu ou établissement disposé à appuyer les activités du Collège ou y contribuer pourra faire l’objet d’une étude en vue de devenir membre affilié. Les individus engagés dans des activités académiques dans ce domaine mais dont l’intérêt premier est dans un autre domaine, pourront aussi être considérés. Le Comité d’affiliation en consultation avec le Comité des finances sera appelé à revoir et à faire des recommandations au Conseil, à propos d’affiliations spéciales. Le membre affilié aura voix au chapitre mais il n’aura pas le droit de vote et ne pourra assumer de poste.
- Junior:** Les chercheurs en formation pourront conserver ce statut un maximum de cinq (5) ans après avoir terminé leurs études de PhD, de MD ou l’équivalent, ou d’être nommés à un poste de professeur adjoint ou l’équivalent. Ces membres paieront une cotisation annuelle minimale et n’auront pas le droit de vote. Des frais d’inscriptions réduits leur seront alloués pour le Congrès annuel du Collège.